

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

Berser
Levfaul

ID : 039-243900420-20240709-118_2024-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 juillet 2024

Date de convocation

27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 09 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Champagne-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Tarifs redevance eau potable 2024

N°118/2024

Présents

Nombre de membres

40

Présents

29

Représentés

2

Excusés

9

Votants

31

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Poctier, Rougeaux, Chevanne, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Giancatarino, Falcinella-Gillard, MM. Dejeux, Pichon (procuration à Daniel Poctier), Truchot (procuration à Patricia Sermier), Ramaux, Koehren, Vuillet, Besia.

Absents MM. Baton, Schouwey.

Vu la délibération n°106/2016 du 13 octobre 2016, par laquelle le Conseil communautaire décidait de maintenir les tarifs eau potable fixés par les communes et syndicats avant la prise de compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°178/2019 du 12 novembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire validait un étalement de l'harmonisation de la redevance eau potable (part collectivité) sur 5 ans avec un tarif cible en 2024 de 10€ HT/an de part fixe et de 0,50€ HT/m³ de part variable,

Considérant les propositions du Conseil d'exploitation réuni le 19 juin 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les tarifs HT de la redevance eau potable comme suit à compter du 1^{er} octobre 2024 :

Communes	Tarif CHT 2023		Tarif CHT 2024	
	Part fixe /an	Part variable /m3	Part fixe /an	Part variable /m3
Grange de Vaivre	10,00	0,44		
Champagne sur Loue	10,00	0,58		
Cramans	8,00	0,39		
Mont sous Vaudrey, Vaudrey, Bans	10,00	0,57		
Chissey sur Loue, Chatelay, Germigney, Santans, Montbarrey, Belmont, Augerans, La Loyer, La Vieille Loyer	19,00	0,50	10,00	0,50
Souvans	20,00	0,57		
Ecleux, Chamblay	10,00	0,40		
Pagnoz, Port Lesney, Mouchard, Villers Farlay	20,00	0,50		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Marie-Christine Paillot
Secrétaire de séance

